

# Spécial - Tâches

## Tâche (secteur jeune)

Nous vous rappelons que la tâche éducative est de 1380 minutes (cycle de cinq (5) jours) et 2160 minutes (cycle de neuf (9) jours).

Dans la tâche complémentaire, vous devez retrouver pour tous les secteurs d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire) du temps pour l'accueil des élèves et les déplacements.

Vous devez également vous assurer d'inscrire le temps nécessaire pour les rencontres des élèves à risque et EHDAA (plan d'intervention, rencontre multidisciplinaire, appel aux parents et aux spécialistes). Il va de soi que ce temps est établi selon la clientèle de votre classe. Il ne s'agit pas d'uniformiser les minutes, mais bien de les établir selon la réalité.



## Activités étudiantes – rappel (secteur jeune)

Les activités étudiantes (activités éducatives, culturelles, récréotouristiques, etc.) qui impliquent un dépassement des paramètres de la tâche doivent faire l'objet d'une **entente** entre la direction et les enseignantes et enseignants visés. Cette entente doit évidemment être conclue avant le déroulement de l'activité. On ne peut vous obliger à faire cette activité si vous ne parvenez pas à vous entendre. De plus, la direction doit s'assurer que le temps réel de dépassement est compensé sur d'autres semaines de l'année. La tentation sera sans doute grande de vous compenser lors de journées pédagogiques ou dans le travail de nature personnelle, n'acceptez pas. Elle doit vous donner une compensation dans votre tâche éducative, soit en temps de présence/élèves ou vous payer ces heures. Faites valoir vos droits !

## Accueil et déplacement dans la tâche complémentaire

L'entente locale signée en février 2009 a modifié les définitions de l'accueil et déplacements pour les rendre conformes à l'entente nationale (8-6.05).

On doit comprendre que l'accueil est :

- le temps identifié au début l'avant-midi ;
- le temps identifié à la fin de l'avant-midi ;
- le temps identifié au début de l'après-midi ;
- le temps identifié à la fin de l'après-midi.

Ce qui signifie qu'il y a quatre temps d'accueil par journée.

En ce qui concerne les déplacements au préscolaire et au primaire, ce sont les entrées et les sorties de récréations. Vous avez une seule récréation, on compte deux déplacements. Vous avez deux récréations, il y aura quatre déplacements. Le temps pour chacun des déplacements ne peut être inférieur à trois minutes.

Au secondaire, le temps de déplacement est celui qui se situe avant et après chaque période excluant le temps prévu pour l'accueil. Lorsque deux périodes sont contiguës, ce déplacement correspond au temps prévu à l'horaire de l'élève entre les deux périodes.

Le temps pour le déplacement ne peut être inférieur à trois minutes par déplacement.



Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter :

- Francine Lussier, pour le niveau secondaire;
- Valérie Doyon, pour le niveau préscolaire et primaire.